

JEU CONCOURS « Mon Noël créatif en lin »

Jeu concours : Participation via mail ou page facebook en nous transmettant une photo d'une création personnelle en lin en vue de remporter une « pochette surprise » en lot pour les 4 meilleures confections sélectionnées par l'Equipe Couture Lin.

Comment gagner : Les 4 gagnants sont les concurrents qui auront été sélectionnés parmi tous les participants répondant aux critères de participation.

Le lot : une « pochette surprise » par participant sélectionné.

Il n'y a qu'une seule participation possible par personne.

Détails du règlement du concours

Article 1: Sociétés organisatrices

Ce jeu concours sans obligation d'achat est organisé par l'entreprise SANECO. Il se déroulera du 02/12/2016 au 22/12/2016.

Couture Lin - SANECO S.A.S dont le siège social est située : SANECO S.A.S, 231 rue Dufour, 59850 Nieppe,
N° SIRET : 382 560 092 00027 Président : Benoît DALLE
RCS Dunkerque B 382 560 092

L'opération est intitulée: « Mon Noël créatif en lin »

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu gratuit et sans obligation d'achat est accessible 24h sur 24 du 02/12/2016 au 22/12/2016 par mail à contact@couturelin.com et via le post facebook dédié.

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France ou à l'étranger, qui désire jouer gratuitement. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la société organisatrice et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.5 Chaque participant est autorisé à ne participer qu'une seule fois au jeu concours.

2.6 Chaque participant doit avoir envoyé par mail ou via facebook au moins une photo de leur réalisation en lin pour que sa participation soit validée.

Article 3 : Modalités de participation

Le concours est organisé du 02/12/2016 au 23/12/2016.

Les gagnants sont les concurrents qui auront été sélectionnés parmi tous les participants répondant aux critères de participations.

Le jeu est accessible 24h sur 24 par mail et facebook.

Article 4 : Sélection des gagnants

4 lots distincts de valeurs égales seront attribués aux gagnants.

Les gagnants sont les participants qui seront sélectionnés par l'Equipe Couture Lin. La décision du jury sera sans appel.

Les gagnants seront désignés le vendredi 23 décembre, après vérification de leur éligibilité aux gains de la dotation. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si celui-ci ne se manifeste pas dans le délai d'un mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot qui sera remis en jeu lors d'un futur jeu concours.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet des Organisateurs et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, les Organisateurs se réservent le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

Article 5 : Dotation

Il y aura 4 lots mis à disposition des 4 gagnants tirés au sort.

Chaque gagnant remportera une « pochette surprise » composée par les soins de l'Equipe Couture Lin.

Article 6 : Acheminement du lot

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront leur lot dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce du gagnant. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale en colis suivi contre signature. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté des organisateurs (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), le lot sera remis à une œuvre caritative.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lot est strictement interdit.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées aux Organisateurs, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information des Organisateurs. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : SANECO S.A.S 231 rue Dufour 59850 Nieppe. De plus, les participants donnent droit à la Société Couture Lin l'exploitation de leur image fournie, sur internet et autres supports de communication.

Article 11: Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

SANECO S.A.S 231 rue Dufour 59850 Nieppe

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent dans le ressort du siège social de l'une des sociétés organisatrices.